



# DÉCLARATION DES SYNDICATS DU L20 EN VUE DE LA RÉUNION DES MINISTRES DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL DU G20

GUADALAJARA, MEXIQUE, 17-18 MAI 2012

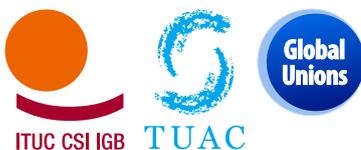
« Nous sommes convaincus que pour rétablir la confiance et la croissance, *l'emploi et l'inclusion sociale* doivent être au cœur de nos actions et de nos politiques. »<sup>1</sup>

## Introduction et résumé

1	<b>Introduction et résumé</b>
3	<b>Garantir des emplois de qualité</b>
3	Contexte macro-économique
3	Programme structurel
4	Répartition des salaires
5	Compétences
5	<b>L'emploi des jeunes</b>
6	<b>Emplois verts</b>
7	<b>Socle de protection sociale</b>
7	<b>Droits du travail</b>
8	<b>Gouvernance, dialogue social et chemin à parcourir</b>

**1** Le G20 fait face à une crise de l'emploi. Les gouvernements, qui pourtant avaient promis de faire de l'emploi une priorité lors des sommets précédents, manquent à leurs engagements. Après plus de trois ans de crise, le chômage touche près de 200 millions de personnes dans le monde. L'OCDE et l'OIT estiment que pour revenir, à l'horizon 2015, au taux d'emploi avant la crise, il faudrait créer 21 millions d'emplois chaque année.<sup>2</sup> Mais avec la récession qui touche plusieurs économies européennes, les faibles taux de croissance des autres pays de l'OCDE et le ralentissement de la croissance dans les pays émergents, la montée du chômage devrait se poursuivre, tout comme l'augmentation de l'emploi précaire et illégal en entreprise. Cette situation, qui est inacceptable, devrait porter les tensions sociales à des niveaux dangereux.

**2** Au cours des dix-huit mois qui ont suivi le début de la crise en 2008, les gouvernements du G20 ont prouvé leur efficacité en prenant des mesures coordonnées pour stabiliser la demande mondiale et pour réglementer la finance. Mais cette dynamique s'est essouffée dès que les gouvernements se sont tournés vers l'austérité sans adopter de plan de croissance axé sur l'emploi, qui permettrait d'augmenter la demande et ainsi de diminuer la dette à moyen terme. À Los Cabos, les chefs d'État du G20 doivent réaffirmer l'importance de leur rôle et leur engagement contre la récession et pour une croissance durable. Les ministres de l'Emploi et du Travail jouent un rôle primordial car ils doivent présenter des propositions de création d'emplois précises aux chefs d'État du G20.



1 Communiqué final du sommet du G20 à Cannes, novembre 2011.

2 Étude d'actualisation statistique conjointe OIT/OCDE pour la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, 26-27 septembre 2011.

**3** Dans leurs communiqués et messages politiques, les gouvernements des pays du G20 et les organisations intergouvernementales reconnaissent qu'il est nécessaire de résoudre la crise de l'emploi de façon à rétablir la confiance des ménages salariés en accordant autant d'importance à la *qualité* qu'à la *quantité* des emplois. Mais en réalité, les droits du travail sont menacés au niveau national, régional et international. Des mesures visent à fragiliser les structures de négociation collective, abaisser le salaire minimum et supprimer la sécurité de l'emploi. Le secteur public subit des compressions de personnel considérables. Ces politiques sont tout sauf judicieuses. Elles ne relancent pas la croissance. Elles ne font que saper la confiance des salariés, mécontenter la population et creuser les inégalités salariales, qui ont été identifiées comme l'un des principaux moteurs de la crise.<sup>3</sup>

**4** L'escalade de la crise de l'emploi touche particulièrement les jeunes salariés : environ 75 millions de jeunes sont au chômage dans le monde.<sup>4</sup> Avec l'augmentation du chômage de longue durée, l'augmentation du taux de chômage des jeunes menace le potentiel de croissance à long terme et augmente le risque de rupture sociale et d'instabilité politique.

**5** Les ministres de l'Emploi et du Travail du G20 doivent faire du respect de leurs engagements passés une priorité. Ils se doivent de travailler de concert avec les ministres des Finances pour veiller à ce que le G20 dans son ensemble coordonne ses efforts. Nous demandons la tenue d'une réunion conjointe anticipée des ministres du Travail et des Finances du G20 afin d'appliquer les engagements pris en matière de baisse du chômage. Le G20 doit renforcer sa coopération économique et augmenter la demande grâce à des investissements prioritaires afin d'éviter une nouvelle récession, de rétablir une croissance durable et d'améliorer la qualité de l'emploi. Pour cela, un changement de politique macro-économique s'impose. Pour sortir de la crise, les chefs d'État du G20 doivent délaissier les mesures d'austérité au profit de politiques de croissance axées sur l'emploi. Les politiques structurelles doivent cesser de flexibiliser les salaires et de fragiliser la sécurité de l'emploi pour renforcer les institutions du marché du travail, notamment les structures de négociation collective. Les services publics de qualité doivent être renforcés et non affaiblis.

**6** Les ministres de l'Emploi et du Travail du G20 doivent :

- collaborer avec les ministres des Finances pour relancer l'économie en augmentant les investissements durables et les investissements publics en faveur des infrastructures et organiser une réunion conjointe entre les ministres du Travail et des Finances du G20 (§7-8) ;
- soutenir le dialogue social et les institutions du marché du travail pour réorienter les politiques vers la création d'emplois décents et la diminution des inégalités salariales (§9-13) ;
- prendre des mesures pour mettre un terme au travail précaire et illégal en renforçant les institutions du marché du travail, les droits du travail et la protection sociale, notamment en se penchant sur les inégalités entre hommes et femmes (§11-13) ;
- collaborer avec les partenaires sociaux pour un Pacte du G20 pour l'emploi des jeunes afin d'investir dans l'éducation, la formation, le développement des compétences, l'innovation et les programmes de travail, notamment en mettant l'accent sur le chômage des jeunes (§14-17) ;
- ancrer solidement les « emplois durables » dans la déclaration de Rio+20 grâce à des projets d'investissements durables (§18-19) ;
- s'engager à mettre en place un socle de protection sociale au niveau mondial grâce à la création d'un plan d'action et d'un fonds du G20, alimenter le débat

3 « Inégalités, effet de levier et crise », Michael Kumhof et Romain Rancière, FMI, novembre 2010.

4 « Tendances mondiales de l'emploi 2012 : prévenir une crise plus grave des marchés de l'emploi », janvier 2012.

de la Conférence internationale du travail et accélérer la mise en place des plans pilotes. Les ministres doivent également favoriser le respect des droits sociaux et du travail (§20-24) ;

- reconduire le Groupe de travail du G20 sur l'emploi et élaborer un calendrier de mise en œuvre pour le G20 en 2013 (§25).

## Garantir des emplois de qualité

### Contexte macro-économique

**7** Un écart dangereux se creuse entre les engagements des chefs d'État du G20 sur l'emploi et l'incapacité des gouvernements des pays du G20 à faire de l'emploi une priorité économique. Les gouvernements s'orientent désormais vers des politiques d'austérité et de réduction du déficit à court terme, pourtant compromise par la montée du chômage. Les salariés et les consommateurs ont besoin d'avoir confiance en l'avenir, tout comme les entreprises ont besoin d'avoir confiance pour investir leurs bénéfices. Un changement fondamental d'orientation est nécessaire pour éviter une déflation collective vouée à l'échec. Les services publics et les transferts sociaux ont joué un rôle capital dans la stabilisation de la demande pendant la crise mais n'en sont pas moins menacés. Ils doivent être renforcés et non supprimés.

**8** Les syndicats, réunis lors du L20, demandent aux ministres de l'Emploi et du Travail du G20 d'agir de concert avec les ministres des Finances pour :

- convenir d'investissements coordonnés en faveur de programmes de création d'emplois décents ;
- mettre en place, le cas échéant, des subventions pour l'emploi et des réductions ciblées des taxes sur les salaires afin d'optimiser l'impact de la création d'emplois ;
- investir dans les infrastructures et donner la priorité aux projets les plus prometteurs en termes de croissance et de création d'emploi, notamment les investissements et les emplois « durables » dans le cadre des stratégies économiques nationales pour l'écologie ;
- procéder à des investissements publics dans l'éducation, la formation et l'innovation pour créer des emplois ;
- augmenter les dépenses en faveur des crèches, des soins de santé et des services aux personnes âgées (« l'économie des soins ») ;
- soutenir la participation des femmes au marché du travail et diminuer leur travail précaire et illégal ;
- définir des objectifs et des indicateurs pour l'emploi décent qui seront utilisés lors du processus d'évaluation mutuelle du G20 pour une « croissance forte, durable et équilibrée », ainsi que des indicateurs du revenu relatif et des inégalités de richesse.

### Programme structurel

**9** La crise doit, une bonne fois pour toute, mettre fin à l'idéologie qui prône la déréglementation des marchés du travail. Pour retrouver la confiance des ménages salariés, il est nécessaire de leur proposer des emplois décents. Les salaires et les structures de négociation collective sont menacés en Europe et aux États-Unis, où plusieurs États ont rendu illégales les négociations dans le secteur public. Le dernier rapport de l'OCDE sur les inégalités<sup>5</sup> voit dans la flexibilisation du marché du travail l'un des moteurs

5 « *Toujours plus d'inégalité* », OCDE, novembre 2011.

des inégalités salariales. L'édition 2012 de son rapport « *Objectif croissance* »<sup>6</sup> concède que « dans les « moments difficiles », certaines réformes du marché du travail (*notamment sur le chômage et la sécurité de l'emploi*) peuvent temporairement aggraver la situation économique ». Ces réformes du marché du travail ne se contentent pas d'aggraver temporairement la situation économique. Elles peuvent gagner de l'ampleur et accentuer les « périodes difficiles ». Les pays qui ont adopté d'autres politiques de « flexibilité interne » pendant la crise, par exemple en réduisant le temps de travail au profit de la formation au lieu de licencier les salariés, se portent mieux que les marchés du travail déréglementés.

**10** Les organisations syndicales internationales demandent aux ministres de l'Emploi et du Travail du G20 de tirer des leçons de la crise et de :

- faire en sorte que les recommandations du FMI, de l'OCDE, de l'OIT et de la Banque mondiale en matière de politiques de création d'emplois correspondent au programme sur les emplois décents ;
- s'efforcer de favoriser le dialogue social pour contribuer à l'application du Pacte tripartite mondial pour l'emploi de l'OIT ;
- investir dans des politiques actives du marché du travail afin de protéger les emplois des salariés ;
- dénoncer les attaques que subissent les droits du travail, les salaires et les structures de négociation collective.

### **Répartition des salaires**

**11** Il est capital que les gouvernements trouvent une solution à la « crise avant la crise » : l'augmentation des inégalités salariales dans la quasi-totalité des pays du G20, mais aussi la baisse de la part du revenu dévolue à la main d'œuvre au niveau mondial. Par ailleurs, les gouvernements doivent combler l'écart salarial entre hommes et femmes, qui s'est stabilisé aux environs de 20 % dans la majorité des pays de l'OCDE.<sup>7</sup> L'OCDE estime que « la principale explication (à l'écart qui se creuse entre riches et pauvres) est l'augmentation des inégalités salariales ».<sup>8</sup> Dans les pays de l'OCDE, la financiarisation et la déréglementation du marché du travail jouent également un rôle essentiel dans la transition importante des salaires aux bénéfices depuis vingt ans.

**12** Selon l'OCDE « ...la façon la plus prometteuse de remédier aux inégalités est plus que jamais de favoriser l'emploi. Offrir davantage d'emplois de meilleure qualité, permettant aux personnes de sortir de la pauvreté et offrant de véritables perspectives de carrière : voilà le vrai défi »<sup>9</sup>. La première réunion des ministres de l'Emploi et du Travail du G20 (avril 2010) a reconnu que « des mesures telles que l'instauration d'un salaire minimum et l'amélioration des institutions pour le dialogue social et les négociations collectives doivent être renforcées ».

**13** Le L20 demande aux ministres du Travail de :

- veiller à ce que les politiques renforcent les institutions du marché du travail ;
- prendre des mesures en faveur d'une couverture plus vaste des négociations collectives ;
- convenir de l'instauration d'un salaire minimum imposé par la loi ou défini par les conventions collectives, à un niveau qui assure un « salaire adéquat » décent et ainsi évite tout cercle vicieux de déflation des salaires et des prix ;
- identifier des mesures pour mettre un terme au travail précaire et informel en étendant la protection sociale et les droits du travail à l'ensemble de la popula-

6 « *Objectif croissance* », OCDE, février 2012.

7 Figé dans le temps : depuis 10 ans, l'écart salarial entre hommes et femmes reste identique, CSI, 8 mars 2012.

8 « *Croissance et inégalités* », OCDE, 2008.

9 *Ibid.*

tion active, tout en accordant une attention particulière au travail des femmes, dans la mesure où celles-ci occupent la majorité des emplois précaires ;

- inviter les gouvernements à agir en faveur d'une réduction de l'écart salarial entre hommes et femmes, notamment en soutenant les négociations collectives et le rôle des gouvernements en tant qu'employeurs du secteur public, et en renforçant les droits des salariés à temps partiel ;
- réformer les systèmes d'imposition afin que ceux-ci soient plus progressifs et réduisent les inégalités salariales ;
- limiter la rémunération des grands chefs d'entreprise en soutenant une réforme de la gouvernance des entreprises.

## Compétences

**14** L'augmentation des investissements en faveur du développement des compétences de tous les salariés et chômeurs doit occuper une place primordiale dans les stratégies d'amélioration de la qualité de l'emploi et de réduction des inégalités et du chômage de longue durée et des jeunes. Les investissements des gouvernements et des entreprises en faveur de l'éducation et du développement de compétences restent lamentablement dérisoires.

**15** Le L20 demande aux ministres de l'Emploi et du Travail de :

- augmenter les possibilités de formation, notamment les formations en entreprise, et favoriser le dialogue social et les négociations collectives au niveau national, ainsi qu'au niveau du secteur professionnel et de l'entreprise afin de stimuler les investissements en faveur des connaissances et des compétences, comme le préconise la stratégie de formation du G20<sup>10</sup> ;
- Communiquer un message fort sur la valeur de l'implication des syndicats dans la conception et la mise en place de politiques de formation, ainsi que dans l'évaluation et la révision des programmes de formation ;
- soutenir les négociations collectives relatives à la participation et l'accès à la formation ;
- s'attaquer au manque d'investissements du secteur privé en faveur du développement de compétences et de la formation en instaurant des systèmes de taxe professionnelle pour inciter les employeurs à investir et s'investir davantage ;
- favoriser les lieux de travail performants qui mettent pleinement à profit les compétences des salariés ;
- mettre en place un droit à la formation professionnelle pour les salariés afin de favoriser le développement de leurs compétences et ainsi la mobilité professionnelle ;
- collaborer avec les autres ministres afin d'investir dans les infrastructures, l'éducation, la formation et l'innovation.

## L'emploi des jeunes

**16** Les organisations syndicales internationales ont salué la création du Groupe de travail du G20 sur l'emploi ainsi que l'accent mis sur l'emploi des jeunes au cours de sa première année d'exercice. Il est capital que les recommandations ambitieuses et ciblées de ce groupe de travail soient concrétisées et suivies lors de la troisième réunion des ministres de l'Emploi et du Travail du G20. Les syndicats, notamment à travers le L20, sont prêts à jouer un rôle actif en partenariat avec le B20 pour résoudre le problème

---

<sup>10</sup> Une main d'œuvre qualifiée pour une croissance forte, durable et équilibrée : une stratégie de formation du G20, OIT, Genève, novembre 2010.

de l'emploi des jeunes. Les gouvernements des pays du G20 doivent cependant relayer ces efforts.

**17** Les organisations syndicales internationales souhaitent que les recommandations suivantes soient intégrées dans le rapport du Groupe de travail :

- créer un pacte du G20 pour l'emploi des jeunes pour assurer aux jeunes un emploi de qualité ou une formation une fois leur éducation formelle achevée. Une étude de l'OIT suggère qu'en augmentant les dépenses actuelles d'au moins 0,15 % du PIB des pays du G20, la moitié des jeunes de 15 à 24 ans au chômage dans ces pays pourrait bénéficier d'un programme professionnel de formation d'une durée de six mois ;
- définir des engagements nationaux en termes de dialogue social afin d'offrir aux jeunes de nouvelles formations professionnelles diplômantes, dans le cadre de la formation initiale ou continue ;
- définir des engagements nationaux sur des programmes d'apprentissage et de stages de qualité : les syndicats sont prêts à collaborer avec les organisations patronales pour créer un modèle d'apprentissage de qualité. Les gouvernements des pays du G20 doivent soutenir cette initiative, qui applique directement les conclusions du groupe de travail ;
- mettre en place des programmes actifs d'emploi à destination des jeunes salariés ;
- garantir que les jeunes salariés soient protégés sur le lieu de travail et bénéficient d'une rémunération juste ;
- créer des filets de sécurité sociale réservés aux jeunes afin de soutenir leurs revenus de façon adéquate.

## Emplois verts

**18** S'orienter vers une croissance durable est indispensable à la prospérité, mais les gouvernements doivent également reconnaître le rôle de la transition vers des économies plus vertes dans la création d'emplois décents. Des possibilités de ce type existent dans les pays industrialisés, émergents et en voie de développement dans des secteurs aussi variés que la production, l'efficacité et la modernisation énergétiques, les transports en commun et le développement rural. Une étude de la CSI et de l'Institut Millénaire suggère qu'investir 2 % du PIB dans des infrastructures vertes dans seulement six pays du G20 au cours des cinq prochaines années pourrait créer jusqu'à 42 millions d'emplois<sup>11</sup>. Profiter pleinement de ce potentiel nécessite des actions immédiates d'investissement qui contribueront à leur tour à convaincre les salariés de la réalité de la création d'emplois et de la justesse de la transition vers une économie plus durable.

**19** Le L20 demande aux ministres de l'Emploi et du Travail du G20 de mettre à profit la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui se déroulera à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin, pour :

- encourager les gouvernements à s'engager à conclure un accord sur les principes d'une économie verte, accord qui doit porter sur la justice sociale, l'égalité entre hommes et femmes, les emplois décents, les droits syndicaux, la démocratie et une Transition Juste pour les salariés ;
- convenir de programmes nationaux sur cinq à dix ans, dont les objectifs de création d'emplois décents et verts et de transformation d'emplois existants en emplois décents et verts doivent être atteints sous cinq à dix ans, tout en mettant en place des politiques connexes grâce à des investissements verts représentant au moins 2 % du PIB.

---

11 Les syndicats mettent au défi les ministres des Finances des pays du G20 de débrider l'investissement dans l'emploi vert (<http://www.ituc-csi.org/les-syndicats-mettent-au-defi-les.html>)

## Socle de protection sociale

**20** À l'heure actuelle, 1,4 milliard de personnes s'efforcent de survivre avec moins de 1,25 dollar par jour, soit quelque 84 millions de personnes supplémentaires depuis le début de la crise. Les principaux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'OMD 6 sur le VIH/sida, pourraient ne pas être atteints à l'horizon 2015. Des mesures doivent être prises d'urgence afin que les OMDs soient atteints. En d'autres termes, la protection sociale doit être remise au cœur de l'agenda international du développement.

**21** À Cannes, les chefs d'État du G20 ont reconnu qu'il est « *important d'investir dans des socles de protection sociale qui soient adaptés à chaque situation nationale* » (C#6) selon la définition en quatre parties de l'OIT, dont : « *...l'accès à la santé, des revenus garantis pour les personnes âgées et handicapées, les allocations familiales et es revenus garantis pour les chômeurs et enfin l'aide aux salariés pauvres* ». Le communiqué de Cannes faisait également référence au « *rapport du Groupe de travail sur le socle de protection sociale, présidé par Mme Michelle Bachelet.* »

**22** Les syndicats soutiennent une « double extension » horizontale et verticale de la protection sociale qui comprend la mise en place d'un socle de protection sociale ainsi que la ratification et l'adoption de la convention n°102 de l'OIT sur la sécurité sociale. Le L20 demande aux participants de la troisième réunion des ministres de l'Emploi et du Travail de faire en sorte que les ministres du G20 qui participent au sommet de Los Cabos s'engagent sur la thématique du Socle de Protection Sociale (SPS) en formulant les recommandations suivantes :

- élaborer un plan d'action du G20 afin de soutenir la création d'un SPS au niveau national ;
- établir un fonds mondial pour le SPS cofinancé par les gouvernements des pays du G20, la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement ;
- soutenir l'adoption d'un outil international solide sur le SPS lors de la Conférence internationale sur le travail en juin 2012 ;
- aider un groupe de pays pilotes volontaires pour accélérer la mise en place du SPS avec le soutien de toutes les organisations internationales concernées ;
- augmenter la collaboration entre l'OIT et le FMI pour soutenir les pays dans la création d'un espace fiscal pour la mise en place du SPS ;
- soutenir une intégration complète des éléments ci-dessus dans la stratégie de protection sociale de la Banque mondiale 2012-2020 ;
- créer un mécanisme inter-agences coordonné par l'OIT impliquant toutes les agences des Nations Unies concernées, les IFIs et les entités régionales afin de favoriser la mise en place du SPS au niveau mondial, régional et national comme le préconise le rapport Bachelet des Nations Unies ;
- approuver la proposition qui stipule que tous les gouvernements doivent avoir instauré d'ici 2020 au minimum un SPS qui répond aux critères de l'OIT.

## Droits du travail

**23** Il est indispensable de renforcer la dimension sociale de la mondialisation afin de bâtir une économie mondiale plus équitable et plus durable. Cette initiative a pour objectif principal un plus grand respect des droits fondamentaux des travailleurs, approuvé par l'OIT. Lors de la deuxième réunion des ministres de l'Emploi et du Travail du G20 à Paris, ceux-ci se sont engagés à « *favoriser une véritable application des droits sociaux et du travail* » d'après la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ils ont également recommandé que les chefs d'État du G20 « *appliquent entièrement la déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable* ».

**24** Le L20 demande aux participants de la troisième réunion des ministres de l'Emploi et du Travail de :

- inciter tous les pays du G20 à agir en faveur de la ratification des principales conventions de l'OIT ;
- garantir que les politiques et les programmes des organisations internationales (FMI, Banque mondiale, Union européenne, OCDE et OMC) ne soient en aucun cas en contradiction avec ces droits ;
- renforcer l'OIT et veiller à ce qu'elle soit équipée des ressources et outils nécessaires pour faire respecter les normes internationales du travail ;
- demander à l'OIT d'évaluer l'impact des politiques et des programmes de toutes les organisations internationales en termes de normes fondamentales du travail et d'assurer un suivi de leurs mesures visant à promouvoir l'emploi décent ;
- prendre des mesures pour assurer une protection maximale de la santé et de la sécurité des salariés, lutter contre les maladies professionnelles et renforcer les normes internationales (notamment la couverture de l'amiante de la convention de Rotterdam) ;
- inciter tous les pays du G20 à ratifier la convention n°183 de l'OIT sur la protection de la maternité, la convention n°156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales et la convention n°189 sur les travailleurs domestiques ;
- soutenir les droits des travailleurs immigrés, notamment par la promotion de la coopération intergouvernementale sur les programmes de sécurité sociale ;
- demander que la Banque mondiale adopte une clause de sauvegarde qui impose le respect des normes fondamentales du travail dans l'ensemble de ses activités ;
- reconnaître que des accords commerciaux et d'investissements sont nécessaires pour respecter et appliquer les lois nationales sur le travail et les droits du travail reconnus au niveau international ;
- s'engager à appliquer et promouvoir des outils internationaux pour une conduite responsable des entreprises, notamment les principes fondateurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, la déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale et enfin, les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

## Gouvernance, dialogue social et chemin à parcourir

« Convaincus du rôle essentiel que joue le dialogue social, nous approuvons les conclusions du B20 et du L20 et leurs communiqués conjoints ».<sup>12</sup>

**25** La troisième réunion des ministres de l'Emploi et du Travail doit s'assurer qu'elle renforce la crédibilité et la légitimité du G20 et veiller à ce que le G20 réaffirme son rôle dans la lutte contre la récession et pour la croissance durable. Le L20 demande aux participants de la réunion des ministres de l'Emploi et du Travail de Guadalajara de :

- encourager la cohérence entre les politiques économiques, commerciales, sociales et environnementales au niveau national, régional et mondial, en partenariat avec l'OIT, le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, l'UE, l'OCDE et les agences des Nations Unies concernées afin d'évaluer dans quelle mesure leurs analyses de la crise et de l'après-crise respectent les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte mondial pour l'emploi. Cette évaluation sera menée avec la collaboration des partenaires sociaux ;
- conclure des accords entre toutes les organisations internationales économiques, sociales et environnementales en ce qui concerne le statut des observateurs ;

12 Communiqué final du sommet du G20, avril 2010.

- reprendre sa préparation d'une nouvelle norme mondiale sur les valeurs et principes fondamentaux pour favoriser une activité économique durable grâce à une Charte pour une activité économique durable qui comprend un programme pour l'emploi décent afin de donner une base normative aux marchés mondiaux ;
- augmenter le degré de dialogue social et de consultation aux niveaux national et international afin que les engagements politiques soient entièrement mis en application;
- faciliter la représentation et l'interaction directes des partenaires sociaux, dans le cadre du L20 et du B20, avec les chefs d'État du G20 afin de jeter les bases d'un débat pragmatique et efficace sur les préoccupations des salariés ;
- donner un mandat au Groupe de travail du G20 sur l'emploi de suivi des propositions sur l'emploi des jeunes tout au long de l'année et reconduire ce mandat après cette année, établir un programme en collaboration avec les partenaires sociaux (voir l'encadré) et présenter les progrès effectués lors de la 4<sup>e</sup> réunion des ministres de l'Emploi et du Travail (Russie, 2013).

---

## LE GROUPE DE TRAVAIL DU G20 SUR L'EMPLOI : LE CHEMIN A SUIVRE

Les partenaires sociaux doivent être consultés au cours des mois à venir sur le futur programme du Groupe de travail. Les points suivants doivent être prioritaires :

- (i) le suivi de la mise en application des recommandations du Groupe de travail sur l'emploi des jeunes en collaboration avec les partenaires sociaux, l'OIT et l'OCDE ;
- (ii) la préparation d'une collaboration entre les ministres du Travail et les ministres des Finances du G20 afin d'appliquer les précédents engagements du G20 en matière d'emploi ;
- (iii) la création d'un programme de travail destiné à mettre un terme aux emplois précaires et informels, qui freinent la relance de l'économie, et à régulariser les salariés informels, notamment en s'attaquant aux inégalités entre hommes et femmes ;
- (iv) le renforcement de la création d'emplois et de compétences verts suite aux conclusions du sommet du G20 à Guadalajara.



**DÉCLARATION DES SYNDICATS  
DU L20 EN VUE DE LA RÉUNION  
DES MINISTRES DE L'EMPLOI  
ET DU TRAVAIL DU G20  
GUADALAJARA, MEXIQUE,  
17-18 MAI 2012**

